



VILLE de RODEZ

**La ville de Rodez recrute par voie de mutation pour le 1<sup>er</sup> février 2023 :**

## **Gardien Brigadier de Police Municipale (H/F)**

### **Fonctions :**

Placé sous l'autorité du Maire, sous la responsabilité du DGS, du chef de service et de son adjoint, l'agent de police municipale, en ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire et administratives, effectue des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique auprès de la population, sur l'ensemble du territoire de la ville de Rodez.

### **Activités :**

- Faire respecter les arrêtés municipaux (stationnement, circulation, sécurisation, travaux-) notamment lors des manifestations organisées sur le domaine public ou dans les établissements publics
- Verbaliser toutes les infractions au code de la route
- Sécuriser tous les lieux publics dans le cadre d'une application stricte des pouvoirs de police du Maire, notamment sur les parcs et autres lieux publics
- Sécuriser tous les quartiers de la ville de Rodez par une présence quotidienne
- Mettre en place une surveillance spécifique lors des foires et des marchés
- Intervenir en cas de trouble de l'ordre public
- Procéder à des enquêtes de voisinage suite à réquisitions (verbales, écrites ou par constat de l'agent) concernant tous les sujets de voie publique et d'environnement
- Sécuriser des habitations inoccupées, en période de vacances scolaires, par des passages de sécurité (OTV)
- Participer à des actions de sécurité en partenariat avec les services de police de l'état
- Afficher une présence préventive aux abords immédiats des écoles primaires publiques et privées de la commune
- Avoir un rôle d'interface auprès des services de la collectivité, d'une autre administration et/ou du secteur privé

### **Positionnement :**

Au sein d'un service de 10 agents de police municipale :

- Relations hiérarchiques
- Le Maire
- Le DGS, la DGA
- Chef de service de police municipale et son adjoint
- Relations fonctionnelles
- Relations extérieures
- Le procureur
- Le public

### **Catégorie statutaire :**

- Poste de catégorie : C
- Filière : sécurité - police
- Cadre d'emploi : gardien-brigadier de police municipale

### **Conditions ou contraintes particulières d'exercice du poste**

- Horaires en service continu sur des rythmes réguliers (Matin 7h-14h15/Après-midi 12h45-20h) du lundi au vendredi ou du mardi au samedi. Rythme variable en fonction des événements et nécessités du service
- Présence à l'extérieur quelles que soient les conditions climatiques et station debout prolongée fréquente

- Être en capacité de se déplacer en véhicule léger, en VTT et/ou en pédestre
- Avoir l'agrément du Procureur et du Préfet
- Être assermenté
- Tenue professionnelle spécifique : port du gilet pare-balles obligatoire
- Satisfaire aux tests d'aptitudes psychologiques et cognitives aux ports d'armes
- Être détenteur de l'attestation de réussite à l'examen théorique et pratique au port d'armes catégorie D délivré par le CNFPT
- Formations continues au port des armes, obligatoires

### **Profil recherché**

#### **Savoir**

- Avoir les connaissances juridiques et réglementaires liées au statut d'agent de police municipale
- Maîtriser les écrits professionnels
- S'approprier l'environnement professionnel

#### **Savoir-faire**

- Être en capacité à porter des armes de catégorie D (matraque, tonfa et générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène)
- Respecter les procédures
- Analyser les situations et les risques avec discernement
- Être efficace
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Savoir rendre compte de l'activité par radio, téléphone, mains-courantes et rapports hiérarchiques

#### **Savoir être**

- Sens du service public, respect du devoir de confidentialité et de déontologie
- Respecter la hiérarchie
- Rigueur, ponctualité, assiduité, diplomatie et être à l'écoute
- Faire preuve de force mentale
- Avoir une condition physique adaptée aux conditions de travail
- Être disponible

### **Avantages collectifs au travail**

- Prime de fin d'année
- Titres restaurant (participation Edenred)
- Chèques vacances (participation)
- Régime indemnitaire (prime police, IAT)
- ARTT

**Les candidatures (lettre de motivation + CV) sont à adresser avant le 24 décembre 2022 à :**

Monsieur le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Eugène Raynaldy – BP 3119

12031 RODEZ CEDEX 9

Ou par mail à l'adresse suivante :

[drh@mairie-rodez.fr](mailto:drh@mairie-rodez.fr)